



COMMUNE DE FECHY

Informations communales

Branches de sapin

Comme chaque année, vous pouvez trouver des branches de sapin au cimetière pour protéger vos plates-bandes ou bacs.



Mise de bois

La mise de bois annuelle se déroulera le samedi 10 décembre 2011, à 14h00.

La Municipalité fera vendre en mise publique, au foyer de l'auberge communale de Féchy, au comptant et aux conditions qui seront lues :

- Environ 90 stères de bois de feu (hêtre), à port de camion, dans la forêt des Ursins
- Pour tous renseignements, prière de s'adresser à M. François Martignier, garde forestier, 079 486 96 23.

Visite du bois avec le garde forestier le même jour.

Rendez-vous à 10h à l'entrée du chemin du Refuge.

La possibilité vous est donnée d'acheter, lors de la mise, du bois pour la cheminée. Ce bois peut être scié et livré à domicile. La demande doit être faite lors de la mise.

Elimination des ordures ménagères

Les sacs d'ordures ménagères déposés ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet n'étant pas ramassés par le camion de l'entreprise Henny, nous vous recommandons de déposer vos déchets dans les containers de la Pra ou des Cassivettes.

Le mardi matin, vous pouvez déposer les sacs près de la poste, contre le mur de l'auberge côté route du Saugey, devant la façade ouest du bâtiment de l'administration communale ou dans les containers de la route du Haut-des-Champs ; à Féchy-Dessus, à côté des toilettes publiques.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Déneigement

Les routes et chemins communaux seront déneigés en priorité.

Les chemins privés, praticables avec le véhicule, seront déneigés selon les disponibilités de l'employé communal, depuis le haut de la commune vers le bas.

Les routes qui ne sont pas autorisées à la circulation ne sont pas déneigées.